



OFFICE NOTARIAL DE L'ATRIUM

855 avenue Roger Salengro
92370 CHAVILLE

<http://thomas-chaville.notaires.fr>

Mail : chaville.atrrium@paris.notaires.fr

Tél : +33.1.41.15.94.50

Fax : +33.1.47.50.19.67



Pour les actes sur des immeubles de plus de 3.000 €, les fonds doivent être versés par virement sur le compte :

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

BANQUE	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE RIB
40031	00001	0000367949U	57

IBAN : FR90 4003 1000 0100 0036 7949 U57
Code BIC : CDCG FR PP

HORAIRES :
LUNDI : 10H30-12H30 ET 14H00-18H00
MARDI MERCREDI JEUDI : 9H00-12H30 ET 14H00-18H00
VENDREDI : 9H00-12H30 ET 14H00-17H00
OFFICE FERME LE SAMEDI

Tarifs pratiqués par l'office

PRESTATIONS	Coût TVA incluse	Dont honoraires HT
Information au fichier sur un testament déposé sans consultation (1)	30,00 €	16,05 €
Consultation pour établir un testament olographe et information au fichier (1)	160,00 €	124,38 €
Testament authentique (2)	189,32 €	148,82 €
Donation entre époux (2)	361,58 €	283,42 €
Pacte Civil de Solidarité (2)	404,16 €	232,63 €
Mandat de protection future (2)	319,15 €	152,84 €
Contrat de mariage (2)	391,96 €	222,46 €
Procuration authentique (2)	80,57 €	46,31 €
Procuration sous seing privé (1)	40,00 €	33,33 €
Certification de signature ou de document (1)	20,00 €	16,67 €
Démarche pour obtention d'apostille auprès de la Cour d'Appel de Versailles (1)	50,00 €	41,67 €
Acte et formalités de renonciation à succession, par renonçant (1)	625,00 €	416,67 €
Obtention d'un rapport de références de ventes immobilières à partir du fichier BIEN	60,00 €	40,00 €
Déclaration d'option par le conjoint survivant dans une succession	250,00 €	125,00 €
Dépôt de documents non tarifé par les textes réglementaires et n'engageant ni capitaux ni mutation (à majorer des droits d'enregistrement dus sur chaque document déposé, notamment 125 € pour les testaments)	250,00 €	104,17 €
Vérification de la saisine du légataire universel et formalités d'envoi en possession (Article 1007 du Code Civil et articles 1378-1 et 1378-2 du Code de Procédure Civile) (à majorer des déboursés liés aux insertions dans un journal d'annonces légales et au BODACC)	500,00 €	416,67 €
Consultation, démarches, recherches, compte-rendu, par heure	300,00 €	250,00 €
Promesse unilatérale ou synallagmatique de vente, ou compromis (1)	300,00 €	145,83 €
Examen, assistance, visa, observations ou correction à l'occasion de la signature d'un avant-contrat rédigé par une agence immobilière ou directement de particulier à particulier	175,00 €	145,83 €
Démarches (lorsque le document a été rédigé par l'office) ou assistance (lorsque le document n'a pas été rédigé par l'office) en vue de la notification d'un avant-contrat ou d'un projet d'acte à l'acquéreur pour purger son délai de rétractation (y compris les déboursés pour les courriers recommandés mais uniquement si le document a été rédigé par l'office ; et y compris les vérifications sur les mentions et documents à joindre mais hors frais postaux et d'affranchissement, et hors accomplissement de la notification, si le document n'a pas été rédigé par l'office)	100,00 €	83,33 €
Rédaction d'un modèle de congé pour vendre à délivrer à un locataire	200,00 €	166,67 €
Procuration authentique	80,57 €	46,31 €



Procuration Sous Seing Privé	40,00 €	33,33 €
Déclaration de l'impôt sur la plus-value due par le vendeur, au-delà de la 1 ^{ère}	69,23 €	57,69 €
Rédaction d'un modèle sous seing privé de prorogation ou d'avenant à un avant-contrat, ou de substitution pour l'acquisition par une société ou par toute autre personne que le bénéficiaire initial de l'avant-contrat	75,00 €	62,50 €
Rédaction d'un modèle sous seing privé de procès-verbal de délibération d'assemblée générale de société pour autoriser la signature de la vente et/ou d'un emprunt	100,00 €	83,33 €
Consultation pour définir les modalités d'acquisition à plusieurs : en SCI, en indivision, les proportions d'acquisition en fonction des apports initiaux et de la part d'emprunt que chacun remboursera, l'emploi de fonds propres économisés avant le mariage ou provenant de donation ou succession, ou de la revente d'un bien propre, ou encore consultation sur le moyen de procurer au survivant la meilleure protection en cas de décès dans un couple, etc ...	300,00 €	250,00 €
Etablissement d'une proposition de répartition de prix de vente entre plusieurs vendeurs selon la quotité de chacun dans le prix, les remboursements à intervenir, les règlements dûs par certains, la valeur des droits d'usage ou en usufruit (par exemple entre époux en instance de divorce, ou entre co-héritiers, ou entre usufruitier et nu-propriétaire)	300,00 €	250,00 €
Toute demande ou relance pour le déblocage d'un emprunt bancaire non hypothécaire	30,00 €	25,00 €
Préparation d'un mandat irrévocable de versement de fonds à une banque	30,00 €	25,00 €
Acceptation d'un mandat irrévocable de versement de fonds à une banque et de la responsabilité qui en résulte envers la banque	60,00 €	50,00 €
Versement des fonds à un tiers en exécution d'un mandat irrévocable, par versement	30,00 €	25,00 €
Toute demande ou relance afin d'obtenir un décompte en vue de l'exécution de toute indication ou délégation de paiement (notamment : demande de décompte de remboursement d'un prêt non hypothécaire, ou demande de devis ou de facture à une entreprise ou un assureur, etc ...), ainsi que tout règlement de fonds en exécution d'une indication ou délégation de paiement (par exemple : remboursement d'un prêt hon hypothécaire, exécution d'un mandat irrévocable, etc)	30,00 €	25,00 €
Domiciliation de correspondance à l'office pour le compte du client	100,00 €	83,33 €
Assistance en cas de difficultés (rendez-vous de mise au point préalable à une signature, prorogation du délai d'obtention de prêt ou de signature de la vente, solution amiable d'un problème sur l'état d'un bien : réparation de dégât des eaux, de dégâts de tempête, d'intrusion, de vandalisme, etc ... , solution amiable d'un problème sur l'occupation d'un bien par un locataire, par un occupant sans titre ou non libération des lieux par le propriétaire, tentative de conciliation amiable, établissement d'un procès-verbal de carence ou de difficultés)	300,00 €	250,00 €
Déplacement à un rendez-vous hors de l'office	300,00 €	250,00 €
Paiement de factures pour le compte du client, par facture	30,00 €	25,00 €
Demande de déblocage de fonds, par demande	30,00 €	25,00 €
Déclaration de revenus (IRPP), par heure (avec un minimum de 1h)	300,00 €	250,00 €
Déclaration d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), par heure (avec un minimum de 1h)	300,00 €	250,00 €
Obtention de copie de plans de lots de copropriété, par copie	30,00 €	25,00 €
Déclaration fiscale de capitaux d'assurance-vie : application à chaque déclaration, du barème des émoluments prévus en matière de déclaration de	Frais de la déclaration de	Tarif de la déclaration de



succession, sur la base du capital déclaré (2)	succession	succession
Démarches auprès de l'assureur en vue du déblocage de capitaux d'assurance-vie, par contrat déblocué	600,00 €	500,00 €
Mutation de carte grise de véhicule : par héritier donc l'accord doit être obtenu	50,00 €	41,67 €
Convention de quasi-usufruit (1)	Honoraires + TVA (20%) + Droit d'enregistrement (125 €)	0,60% des capitaux
Cession de fonds de commerce ou de droit au bail (1)	Sur devis	Sur devis
Constitution de société (1)	Sur devis	Sur devis
Cession de parts de société (1)	Sur devis	Sur devis
Bail commercial ou professionnel (1)	Sur devis	Sur devis

- (1) [Article L.444-1 du Code de Commerce](#) : “ *Sauf disposition contraire, les prestations que les professionnels mentionnés au premier alinéa du présent article accomplissent en concurrence avec celles, non soumises à un tarif, d'autres professionnels ne sont pas soumises à un tarif réglementé. Les honoraires rémunérant ces prestations tiennent compte, selon les usages, de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par les professionnels concernés, de leur notoriété et des diligences de ceux-ci. Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés.*”
- (2) Le tarif de ces actes est fixé par les articles [A.444-59 à A.444-168 du code de commerce](#) ([Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des notaires](#)).
- (3) [Article Annexe 4-8 du Code de Commerce](#) : “*I.-Les frais et débours dont le professionnel peut demander le remboursement sont les suivants : ,, 6° S'agissant des notaires : a) Tous les frais, notamment les frais de déplacement et les frais exceptionnels exposés à la demande expresse du client à l'occasion de l'élaboration et de la rédaction d'un acte ou de l'accomplissement des formalités mentionnés à l'article annexe 4-7, à l'exception des frais accessoires, tels que frais de papeterie ou de bureau ; b) Toute somme due à des tiers et payée par le notaire pour le compte de son client à l'occasion d'une prestation listée à l'article annexe 4-7.*”

**REMISES**

■ Pour l'application des articles [L.442-2](#), [R.444-10](#) et [A.444-174](#) du Code de Commerce, la clientèle est informée qu'à compter du 10/05/2016, l'office pratiquera une remise systématique sur les émoluments proportionnels perçus au titre de tous les actes dont le tarif est réglementé au numéro 54 du tableau 5 de l'[annexe 4-7](#) du Code de Commerce (« *Vente ou cession de gré à gré de tous biens et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, sauf dispositions contraires au présent tableau* »).

■ Cette remise s'appliquera par tranche d'assiette de l'émolument de 100.000 €, au-delà des premiers 150.000 €, selon un barème débutant à 0,5%, progressant par paliers de 0,5% et plafonné à 10% (cf tableau ci-après).

Assiette de l'émolument proportionnel	de	à	Taux de remise par tranche
Tranche	0,00 €	150.000,00 €	0,00%
Tranche	150.000,00 €	250.000,00 €	0,50%
Tranche	250.000,00 €	350.000,00 €	1,00%
Tranche	350.000,00 €	450.000,00 €	1,50%
Tranche	450.000,00 €	550.000,00 €	2,00%
Tranche	550.000,00 €	650.000,00 €	2,50%
Tranche	650.000,00 €	750.000,00 €	3,00%
Tranche	750.000,00 €	850.000,00 €	3,50%
Tranche	850.000,00 €	950.000,00 €	4,00%
Tranche	950.000,00 €	1.050.000,00 €	4,50%
Tranche	1.050.000,00 €	1.150.000,00 €	5,00%
Tranche	1.150.000,00 €	1.250.000,00 €	5,50%
Tranche	1.250.000,00 €	1.350.000,00 €	6,00%
Tranche	1.350.000,00 €	1.450.000,00 €	6,50%
Tranche	1.450.000,00 €	1.550.000,00 €	7,00%
Tranche	1.550.000,00 €	1.650.000,00 €	7,50%
Tranche	1.650.000,00 €	1.750.000,00 €	8,00%
Tranche	1.750.000,00 €	1.850.000,00 €	8,50%
Tranche	1.850.000,00 €	1.950.000,00 €	9,00%
Tranche	1.950.000,00 €	2.050.000,00 €	9,50%
Tranche	2.050.000,00 €	au-delà	10,00%

■ En cas de participation de plusieurs notaires à l'acte, cette remise s'appliquera à la seule part d'émolument revenant à l'office, et dans la même proportion que celle-ci, conformément à l'[article R.444-63 du Code de Commerce](#).

■ Le partage des émoluments, hors remises, est fixé selon les règlements établis en application de l'[article 4 de l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945](#) relative au statut du notariat et des articles [25](#) et [26](#) du décret n° 71-942 du 26 novembre 1971.

■ Compte tenu que l'application de ces règles ne permet pas de connaître la part d'émolument revenant à chaque office avant la signature de l'acte, la provision sur frais annoncée au client et exigible en vue de la signature de l'acte ne pourra pas tenir compte de la remise pratiquée par l'office ou par les autres notaires intervenants.

■ Celle-ci sera appliquée et comptabilisée par l'office après signature (si l'acte est reçu par l'office) ou après règlement de la part revenant à l'office (si l'acte est reçu par un autre office) et donnera lieu à restitution ultérieure.